

Le Pacte mondial doit être mis en œuvre en coopération et en partenariat avec un large éventail de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux :

Le Pacte mondial promeut la création de vastes partenariats multipartites, pour que la question des migrations soit traitée sous tous ses aspects en faisant participer à la gouvernance des migrations les migrants, les diasporas, les populations locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les médias et les autres acteurs concernés (Pacte mondial, par. 15 j).

IMPORTANCE D'UNE

APPROCHE MOBILISANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

En adoptant une approche mobilisant l'ensemble de la société, les acteurs gouvernementaux devraient encourager une mobilisation multipartite significative à toutes les étapes de la mise en œuvre du Pacte mondial, ainsi que garantir une forte participation des migrants et des membres des communautés d'accueil dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen.

telle Une approche nécessite que les acteurs gouvernementaux créent des environnements favorables inclusifs, sûrs et durables, non seulement lors de consultations avec les parties prenantes compétentes, mais aussi d'un bout à l'autre de tous les processus liés à la mise en œuvre et à l'examen du Pacte mondial. De tels environnements sont non seulement conformes aux principes du Pacte mondial qui tiennent compte des guestions liées à l'âge, à la problématique femmes hommes, au handicap et à la diversité, mais ils sont aussi beaucoup plus susceptibles d'inclure et de relayer avec efficacité la voix de ceux qui se heurtent souvent à d'importants obstacles structurels à la participation, tels que les migrants et les organisations dirigées par des migrants.

La migration est un phénomène transversal qui concerne tous les niveaux de gouvernement ainsi qu'un large éventail de domaines politiques. Une approche mobilisant l'ensemble de la société permet donc de garantir une collaboration entre tous les organes de gouvernement et tous les pans de la société. Par exemple, lorsque les États adoptent une approche mobilisant l'ensemble de la société pour fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration (objectif 3), ils sont contraints d'organiser des campagnes et des activités de sensibilisation multilingues et factuelles qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes, en partenariat avec un large éventail d'acteurs gouvernementaux et de la société civile, y compris les autorités locales, les missions consulaires et diplomatiques, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations de la diaspora et les milieux universitaires (Pacte mondial, par. 19 e).

L'APPROCHE MOBILISANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

DANS LA PRATIQUE



Mettre en œuvre le Pacte mondial en coopération et en partenariat avec tous les acteurs compétents, notamment :

Les migrants

Les organisations de la société civile

Les organisations confessionnelles

Les syndicats

Les organisations de migrants et de la diaspora

Les acteurs du secteur privé

Les autorités et communautés locales

Les parlementaires

Les institutions nationales de défense des droits de l'homme

Les médias

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les milieux universitaires



Organiser des consultations multipartites à toutes les étapes de la mise en œuvre et de l'examen du Pacte mondial.



Mettre en place des mécanismes efficaces pour associer tous les acteurs compétents à la gouvernance des migrations (Pacte mondial, paragraphes 15 et 44).



Identifier des moyens de renforcer et d'améliorer la collaboration et les partenariats en matière de gouvernance des migrations, ce qui consiste à :

- Identifier les lacunes de la collaboration et des partenariats existants et éliminer les obstacles à la participation des parties prenantes, y compris les obstacles structurels, sexospécifiques, juridiques, linguistiques, physiques et technologiques;
- Offrir à toutes les parties prenantes un espace permettant de garantir leur adhésion et leur participation actives, libres, informées et significatives aux processus de gouvernance et de prise de décision en matière de migration, notamment grâce à l'établissement de mécanismes et de modalités de consultation;
- Fournir des informations pertinentes, dans une langue que les migrants comprennent et sous une forme accessible, sur les processus décisionnels qui les concernent :
- Renforcer les capacités des partenaires pour garantir une participation significative aux mécanismes de consultation établis;
- Veiller à ce que les voix de tous soient prises en considération et relayées, telles que celles des organisations de migrants dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.



Faire activement preuve d'ouverture et de réceptivité aux opinions critiques, en particulier à celles des membres de la communauté les plus touchés par la politique de migration, et intégrer régulièrement ces remarques dans les interventions politiques.

Solidarité avec les migrants : Aider la société civile et d'autres acteurs à répondre à la pandémie de COVID-19

En juillet 2020, le Réseau des Nations Unies sur les migrations a publié une déclaration sur le soutien aux organisations de la société civile et aux autres parties prenantes en réponse à la COVID-19. Cette déclaration rend hommage à tous ceux qui, pendant la pandémie de COVID-19, soutiennent les migrants et œuvrent à leur côté en leur offrant une protection vitale, en assurant un suivi et en menant des actions de sensibilisation et d'information. Elle lance un appel pour que leur action soit mieux reconnue, notamment en leur offrant les moyens de participer réellement et en leur apportant un soutien gouvernemental et financier accru. La déclaration rappelle l'engagement du Pacte mondial en faveur d'une approche mobilisant l'ensemble de la société, qui reconnaît que la participation de tous les secteurs des pouvoirs publics et de la société est requise pour assurer la gouvernance des migrations, et insiste sur le fait que ce principe doit être respecté dans les efforts de riposte à la COVID-19 et de relèvement. Le texte intégral de cette déclaration est disponible à l'adresse https://migrationnetwork.un.org/fr/ statements.